

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.044

Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Saint-Léonard, d'Achémis-Cartierville et d'Anjou, demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 août 2018, le premier projet de règlement R.R.1562.044 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRU, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI, 4 SEPTEMBRE 2018, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.

Ce projet de règlement contient une (1) disposition susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 août 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate